

Arthez, le 26 mars 2018

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINEMINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATIONCOLLEGE  
CORISANDE D'ANDOINS

Secrétariat du Principal

Affaire suivie par  
M. le Principal

Tel : (33) 05 59 67 70 74

Fax : (33) 05 59 67 40 15

Mél.  
ce.0640005h@ac-bordeaux.fr5, route du Foirail  
64 370 ARTHEZ-DE-BEARN

Le Principal,

à

Mmes et M. les **parents d'élèves de 3°**.  
MM. les **professeurs principaux de 3°**.Réf. :Objet : Demande de Bourse avant l'entrée au Lycée (Rentrée 2018).

Mesdames, Messieurs,

La campagne de demande de bourse de Lycée ouvrira le mardi 03 avril prochain et se terminera vers la mi-juin. Elle s'effectuera en ligne sur le portail « téléservices » avec vos identifiants habituels. Elle s'adresse aux familles dont les enfants sont actuellement scolarisés en classe de 3° ; qu'elles soient déjà boursières ou non.

Un simulateur de calcul (chiffres pour la dernière rentrée qui vont être réactualisés) et toutes les informations utiles sont disponibles à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>

Une aide individuelle peut également vous être apportée par les professeurs principaux de vos enfants ou par le secrétariat du collège. N'hésitez pas à les solliciter. Un lien direct est inséré sur la page d'accueil du site du collège.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les barèmes, comme les plafonds de ressources, changent à l'entrée au Lycée et sont fonction du régime (interne, demi-pensionnaire ou externe) que vous choisirez pour votre enfant. Ainsi, s'il n'est pas boursier au collège, il peut le devenir à l'entrée au lycée. Je vous engage donc à effectuer une simulation sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) quels que soient vos revenus afin de vous assurer que vous êtes éligibles à ce type d'aide.

Je reste à votre disposition si besoin.  
Cordialement.

P. LEGLIZE

